

Permanence de l'écrivain public numérique



Si les démarches administratives se dématérialisent, cette modernisation des services publics n'est pas toujours synonyme de simplification pour les usagers. La Ville s'organise pour vous accompagner.

L'écrivain public numérique aide à remplir des formulaires sur des sites Internet dédiés ou explique la marche à suivre pour créer un compte et naviguer sur les espaces. Ce service offre un accompagnement à toutes les personnes ayant besoin de réaliser des démarches dématérialisées (notamment administratives).

Les horaires et lieux de permanence (*hors vacances scolaires*) :

Tous les lundis matin

- De 9 heures à 12 heures
- Maison de l'Innovation, de l'Emploi et du Multimédia (Miem)
- Prise de rendez-vous au 01 39 09 06 06

Tous les lundis après-midi

- De 14 heures à 16 heures
- Maison des Dix Arpents
- Prise de rendez-vous au 01 30 37 32 96

Tous les jeudis

- De 9 heures à 12 heures
- Maison des Services au Public
- Prise de rendez-vous au 01 34 33 50 33

Infos pratiques

Service pris en charge par la Ville, le CCAS ainsi que par les bailleurs sociaux via la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et l'État via le Contrat de Ville.